

Nombre de membres**Séance du 29 novembre 2022****en exercice:** 15

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 29 novembre 2022, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 11**Sont présents:** Adeline CABAU, José CLIVILLE, Jean DOUSSAIN, Nathalie IGLESIAS, Danielle IPINAZAR-LASHERAS, Nathalie LASSALLE, Laurent MASSON, Marie-Claude MERLE, Pierre MIQUEU, Marie-France OULIEU, Florence ZUNIC**Votants:** 13**Représentés:** Delphine CARRERE SENTENAC par Florence ZUNIC, Didier DAVID par José CLIVILLE**Excuses:****Absents:** Sylvain MERTES, Isabelle SARNIGUET**Secrétaire de séance:** Nathalie IGLESIAS**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU mardi 29 novembre 2022****Objet: Dérogation pour l'organisation de la semaine scolaire à 4 jours - D 2022 032**

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu les articles D.521-10, D.521-12 du code de l'éducation,

Vu le compte rendu du conseil d'école du 20 octobre 2022 approuvant l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours,

Considérant que l'avis des familles a été demandé et qu'une grande majorité a approuvé ce choix ainsi que l'équipe enseignante,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

DECIDE :

- de déroger à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques concernées,
- d'approuver l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours
- de proposer au directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) d'organiser la semaine scolaire comme suit :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h30

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13 Pour : 11 Contre : 2 Abstention : 0 Refus : 0

Objet: Convention de remboursement des frais engagés par la CCCP au titre de l'acquisition de sel de déneigement - D 2022 033

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes Couserans Pyrénées (CCCP) propose de faire un achat groupé pour des sacs de sel de déneigement par semi-remorque complète pour bénéficier un tarif avantageux soit 3 fois inférieur à l'achat isolé.

Le sac de sel de 25 kg est proposé à 3,29 € TTC au prix unitaire.

Il a lieu pour profiter de ce tarif de passer une convention avec la CCCP pour permettre cet achat à ce tarif avantageux.

Ouï cet exposé et après discussion,

L'assemblée communale :

Accepte et Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de remboursement des farsis engagés par la Communauté de Communes Couserans Pyrénées au titre de l'acquisition de sel de déneigement.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Objet: PARTICIPATION FRAIS FONCTIONNEMENT POUR L'ECOLE DE MONTESQUIEU VOLVESTRE - D 2022 034

Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale qu'un enfant est scolarisé à l'école de Montesquieu Volvestre et est en garde alternée. Sa maman est domiciliée à Sainte Croix Volvestre.

Les frais de fonctionnement pour l'école de Montesquieu Volvestre sont à la charge de la commune de résidence, soit Sainte Croix Volvestre, ces frais sont proratisés, vu la garde alternée.

Il a lieu de signer une convention pour la prise en charge de ces frais avec la commune de Montesquieu Volvestre.

Ouï cet exposé,
Après discussion,

L'Assemblée communale :

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la prise en charge des frais de fonctionnement pour scolarisation à l'école de Montesquieu Volvestre

- accepte le règlement de cette participation et inscrit à la somme au budget primitif.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Objet: PRIX DU REPAS DE CANTINE AU 1ER JANVIER 2023 - D 2022 035

Monsieur le Maire explique qu'il a lieu d'augmenter le prix de la cantine qui est, actuellement à la charge des familles, de 2,50 Euros.

A compter du 1er janvier 2023, le repas de la cantine facturé par l'EHPAD, Résidence de la Vallée du Volp sera de 5,20 €

Il est proposé , à compter du 1er janvier 2023, le prix du repas à la cantine de Ste Croix Volvestre, à la charge des familles soit de 2,70 €.

Ouï cet exposé et après discussion,

L'assemblée comunale :

- décide et accepte le prix d'un repas de cantine sera de 2,70 Euros à la charge des familles, à compter du 1er janvier 2023.

- autorise Monsieur le Maire à facturer ce nouveau tarif, soit 2,70 Euros aux familles des enfants fréquentant la cantine, à compter du 1er janvier 2023.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Objet: Vote de crédits supplémentaires - ste croix - D 2022 036

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-5400.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	5200.00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	100.00	
6688	Autres	100.00	
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2188	Autres immobilisations corporelles	4000.00	
238 - 102	Avances versées commandes immo. incorp.	1200.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		5200.00
TOTAL :		5200.00	5200.00

TOTAL :		5200.00	5200.00
----------------	--	----------------	----------------

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Objet: TRAVAUX SUR LE RESEAU PUBLIC ELECTRICITE : CAP DE LA VEDE - D 2022 037

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que des travaux d'électricité "**Passage de 50 à 100kVA S/P7 Cap de la Vède**" doivent être réalisés. Ces travaux relèvent du SDE09, auquel la commune a transféré sa compétence en la matière.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 5.700 € TTC.

La commune doit :

- S'engager à réserver un lieu pour entreposer le matériel et les matériaux pour la réalisation des travaux
- Indiquer un lieu où l'entreprise pourra déposer les éventuels matériaux inertes extraits des tranchées et non réutilisables en remblaiement, à défaut, la commune prendra à son compte la mise en décharge.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- **Demande** au SDE09 la réalisation des travaux d'électricité : "**Passage de 50 à 100 kVA s/P7 Cap de la Vède**"
- **S'engage** à réserver un lieu pour entreposer le matériel et les matériaux pour la réalisation des travaux
- **S'engage** à indiquer un lieu où l'entreprise pourra déposer les éventuels matériaux inertes extraits des tranchées et non réutilisables en remblaiement.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Objet: SUBVENTION 2022- ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE - D 2022 038

Monsieur le Maire expose que la réunion de travail a décidé d'attribuer une subvention au Anciens Combattants et Victimes de Guerre de Ste Croix Volvestre d'un montant de 590 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 590 €uros aux Anciens Combattants de Victime de Guerre de Ste Croix Volvestre

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2022

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Objet: SUBVENTION 2022 - ART ET VIE AU VILLAGE - D 2022 039

Monsieur le Maire expose que la réunion de travail a décidé d'attribuer une subvention à Art et Vie au Village d'un montant de 235 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 235 €uros à Art et Vie au Village.

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2022

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Objet: SUBVENTION 2022 - CINEBALADE - D 2022 040

Monsieur le Maire expose que la réunion de travail a décidé d'attribuer une subvention à l'association CINEBALADE d'un montant de 200 v€uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 200 €uros à l'association CINEBALADE.

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2022

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Objet: SUBVENTION 2022 - ART'CADE - D 2022 041

Monsieur le Maire expose que la réunion de travail a décidé d'attribuer une subvention à Art'CADE d'un montant de 400 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 400 €uros pour Art'CADE.

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2022

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Objet: SUBVENTION 2022 - TI'STIVAL - D 2022 042

Monsieur le Maire expose que la réunion de travail a décidé d'attribuer une subvention à Art'CADE pour l'organisation du Ti'stival de 500 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 500 €uros pour Art'CADE pour l'organisation du Ti'Stival

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2022

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Objet: SUBVENTION 2022 - ASSOCIATIONS LES BAZIS - D 2022 043

Monsieur le Maire expose que la réunion de travail a décidé d'attribuer une subvention à l'association Les Bazis d'un montant de 200 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 200 €uros à l'association Les Bazis

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2022

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: SUBVENTION 2022 -ST HUBERT CRUXEEN (LA CHASSE) - D 2022 044

Monsieur le Maire expose que la réunion de travail a décidé d'attribuer une subvention à St Hubert Cruxéen (La Chasse) un montant de 235 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 235 €uros au St Hubert Cruxéen.

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2022

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: SUBVENTION 2022 - SANGLIER ARIEGEOIS - D 2022 045

Monsieur le Maire expose que la réunion de travail a décidé d'attribuer une subvention aux Sanglier Ariègeois d'un montant de 235 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 235 €uros au Sanglier Ariègeois

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2022

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Objet: SUBVENTION 2022 - LOISIRS ET DETENTE EN VOLVESTRE - D 2022 046

Monsieur le Maire expose que la réunion de travail a décidé d'attribuer une subvention à Loisirs et Détente en Volvestre d'un montant de 500 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Madame Marie-France OULIEU est membre de l'association et ne prend pas part au vote.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 500 €uros à Loisirs et Détente en Volvestre

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2022.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Objet: SUBVENTION 2022 - FOYER RURAL - D 2022 047

Monsieur le Maire expose que la réunion de travail a décidé d'attribuer une subvention au Foyer Rural de Ste Croix d'un montant de 1 500 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Mme Marie-France OULIEU est membre de l'association et ne prend pas part au vote.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 1 500 €uros au Foyer Rural de Ste Croix.

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2022

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Objet: SUBVENTION 2022 - MARCHÉ DE STE CROIX - D 2022 048

Monsieur le Maire expose que la réunion de travail a décidé d'attribuer une subvention au Marché de Ste Croix d'un montant de 300 €uros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Mr José CLIVILLE et Mme Marie-France OULIEU sont membres de l'association et ne prennent pas part au vote

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 300 Euros au Marché de Ste Croix.

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2022.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Objet: SUBVENTION 2022 - CLUB DE PETANQUE - D 2022 049

Monsieur le Maire expose que la réunion de travail a décidé d'attribuer une subvention au Ste Croix Pétanque d'un montant de 1.000 Euros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Mr Didier DAVID est membre de l'association et ne prend pas part au vote.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 1.000 Euros à Ste Croix Pétanque.

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2022

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Objet: SUBVENTION 2022 - TENNIS CLUB CRUXEEN - D 2022 050

Monsieur le Maire expose que la réunion de travail a décidé d'attribuer une subvention au Tennis Club Cruxéen d'un montant de 1 500 Euros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 1 500 Euros au Tennis Club Cruxéen

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2022

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Objet: SUBVENTION 2022 - ASSOCIATIONS L'ART EN GENERAL - D 2022 051

Monsieur le Maire expose que la réunion de travail a décidé d'attribuer une subvention à l'association L'Art en Général d'un montant de 200 Euros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 200 Euros à l'association L'Art en Général

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2022

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Objet: SUBVENTION 2022 - ASSOCIATION REMP ' ARTS - D 2022 052

Monsieur le Maire expose que la réunion de travail a décidé d'attribuer une subvention à Remp'Arts d'un montant de 100 Euros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 100 Euros pour Remp'Arts

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2022

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Objet: SUBVENTION 2022 - REVEIL DE LA VALLEE DU VOLP - D 2022 053

Monsieur le Maire expose que la réunion de travail a décidé d'attribuer une subvention à l'association "Réveil de la Vallée du Volp" d'un montant de 100 Euros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de bien vouloir ne pas prendre part au vote.

Mr Didier DAVID sont membres de l'association et ne prennent pas part au vote.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 100 Euros à l'association "Réveil de la Vallée du Volp"

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2022

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Objet: SUBVENTION 2022 - AMICALE DES POMPIERS DE CAZERES - D 2022 054

Monsieur le Maire expose que la réunion de travail a décidé d'attribuer une subvention à l'Amicale des Pompiers de Cazères d'un montant de 200 Euros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 200 Euros à l'Amicale des Pompiers de Cazères.

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2022

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Objet: SUBVENTION 2021 - AMICALE POMPIERS ST GIRONS - D 2022 055

Monsieur le Maire expose que la réunion de travail a décidé d'attribuer une subvention à l'Amicale des Pompiers de St Girons d'un montant de 200 Euros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de ne pas prendre part au vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 200 € à l'Amicale des Pompiers de Saint Girons.

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2022

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Objet: SUBVENTION 2022 - SCOP LE POULPE DU LAC - D 2022 056

Monsieur le Maire expose que la réunion de travail a décidé d'attribuer une subvention à la SCOP le Poulpe du Lac pour l'organisation de concerts d'un montant de 500 €.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à la SCOP Le Poulpe du Lac et de ne pas prendre part au vote.

Mr Laurent MASSON étant membre de la SCOP, il ne prendra pas part au vote.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal:

- accepte la proposition de la commission association soit une subvention de 500 € pour la SCOP le Poulpe du Lac

- autorise et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre le mandat à l'article 6574, sur le budget 2022

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0